



Les projets (4)

LUD'IS

propose de « créer au sein d'un quartier populaire de Paris des emplois accessibles, de réduire les émissions de carbone et d'inventer de nouveaux modes de financement hybrides »

■ LA PRÉSENTATION DU MOUVES ■

Le constat : La création d'emploi à bas niveau de qualification est de plus en plus difficile à Paris intra-muros.

La solution : Transformer les rez-de-chaussée et parkings sous-terrain d'un site immobilier en réfection en une plate-forme de logistique douce pour créer 30 à 50 emplois pour les plus vulnérables en utilisant vélos/triporteurs/véhicules électriques pour réduire les émissions de CO₂ et de particules fines.

Objectifs : Dynamisation d'un quartier populaire, insertion professionnelle, respect de l'environnement, renfort du lien social, surplus d'activité économique.

Le projet : Le Lud'is sera principalement composé de trois espaces :

- un pôle de logistique urbaine douce. Le projet s'inscrit dans la logistique du dernier kilomètre. Le pôle de logistique urbaine a pour vocation de permettre le transfert de biens aux provenances multiples vers leurs destinataires finaux (*cross-docking*) ;
- un espace de *coworking* : rassemblant des entreprises et des *start-up* travaillant sur la question des modes doux en général ;
- le café-cyclo : il s'agit d'un atelier de réparation de vélos, qui se double d'un petit café. Il a pour vocation d'être ouvert à tous, aussi bien aux habitants des logements, que, plus généralement, aux riverains du projet.

La proposition de CIS : Le bail emphytéotique administratif proposé à la Ville de Paris serait le moyen de mettre en place le premier *Social Impact Bond* de l'immobilier français. Les investisseurs privés pourraient investir les sommes nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'idée est de répondre à un problème sociétal, soulageant ainsi les pouvoirs publics d'une charge (RSA versé mensuellement, coût de la tonne de CO₂...). L'impact du projet Lud'is est mesuré, et les résultats déterminent le montant du loyer du bail emphytéotique et le niveau de remboursement des investisseurs. Les critères d'impact sont à déterminer en concertation avec la Ville de Paris.

Les acteurs pressentis pour le projet : Ares, l'autre acteur majeur du projet (premier employeur francilien de personnes en insertion professionnelle), et Star's, service leader français du dernier kilomètre avec le projet Petite Reine ; Etic, foncièrement responsable comme investisseur, opérateur et animateur du lieu ; L'agence Py : architecte partenaire ; Eexiste : cabinet de mesure de l'impact social.

L'ANALYSE DU CAC

Création d'emplois. Indépendamment du fait que le projet présenté est particulièrement vague sur la nature et le nombre des emplois envisagés, il faut noter que la logistique du dernier kilomètre, dans la zone de chalandisation visée, est déjà assurée par d'autres acteurs (certes, par des moyens plus polluants). Il ne s'agit donc pas de création d'emploi, mais d'un glissement d'emplois : pour que Lud'is puisse embaucher des salariés, il faut compter sur une destruction d'emplois auprès d'acteurs économiques déjà implantés. L'action sociale n'a pas vocation à intervenir de manière concurrentielle sur le marché. Ainsi, déontologiquement, le secteur protégé¹ et le secteur de l'insertion par l'activité économique ne doivent pas entrer

en concurrence avec des artisans ou des PME intervenant localement sur le même créneau. En fait d'innovation sociale, il s'agit d'une démarche concurrentielle... comment justifier, dans ce cas, un financement public ?

La temporalité du projet. Le projet Lud'is ne fait aucune référence à une action à court terme mesurable et caractéristique d'un CIS... Nous sommes plutôt en face d'une opération immobilière, puisque l'ensemble de la proposition s'articule autour du montant d'un bail emphytéotique.

Objectifs et évaluation. La présentation est très évasive sur la question (tout comme elle l'est sur les fameuses économies que le CIS ferait faire à la collectivité... l'allusion est juste faite au RSA... et au CO₂).

La création d'entreprise. Le projet Lud'is correspond à une création d'entreprise. Certes, acteurs locaux et puissance publique peuvent être favorables au montage de certains projets au sein du secteur concurrentiel s'ils présentent des avantages environnementaux. Mais des aides à la création d'entreprise existent par ailleurs...

Conclusion. Le projet Lud'is illustre parfaitement un glissement sémantique assez répandu dans le cercle entrepreneurial de l'ESS : innovation sociale + RSE (responsabilité sociétale des entreprises) = social.

N'importe quel projet « innovant » d'entreprise, s'il présente des caractéristiques environnementales et une dose d'insertion, relèverait du « social » et serait, en conséquence, susceptible d'être financièrement soutenu par la collectivité... à l'heure où les métiers du social sont malmenés et où les structures spécialisées peinent à conserver leurs financements. Cherchez l'erreur.

(1) Le secteur protégé accueille des personnes en situation de handicap reconnu, qu'on espère insérer par le travail, au sein des AP (ateliers protégés) et des Esat (établissements et services d'aide par le travail).